

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 03398

Numéro SIREN : 832 732 887

Nom ou dénomination : 369 °

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2021 sous le numéro de dépôt 23689



JONQUET - ONDE Expertise S.A.R.L.

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

COMPTES ANNUELS

SASU 369°

125 rue Gilles Martinet

34070 MONTPELLIER

Exercice clos le : 30 septembre 2020

SIRET : 832 732 887 00019

*certifié
confiance*

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/01/2020 au 30/09/2020 (09 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	36 353	1 867	34 487		34 487
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	10 353	3 517	6 836	2 494	4 342
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières				1 990	- 1 990
TOTAL (I)	46 706	5 384	41 322	4 484	36 838
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes				45 000	- 45 000
Clients et comptes rattachés	730 104		730 104	297 218	432 886
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	2 184		2 184		2 184
. Personnel	21 487		21 487		21 487
. Organismes sociaux				10	- 10
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	154 985		154 985	41 245	113 740
. Autres	445 459		445 459	444 665	794
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	75		75	37 506	- 37 431
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	760		760	3 652	- 2 892
TOTAL (II)	1 355 054		1 355 054	869 296	485 758
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 401 761	5 384	1 396 376	873 780	522 596

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	du 01/01/2020 au 30/09/2020 (09 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	100 000	100 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-1 388 398	-1 195 373	- 193 025
Résultat de l'exercice	-1 264 680	-193 025	-1 071 655
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-2 553 077	-1 288 398	-1 264 679
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	313 715	312 771	944
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	837 494	37 011	800 483
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	98 882	47 798	51 084
. Organismes sociaux	123 518	45 752	77 766
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	107 901	85 573	22 328
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	10 031	4 561	5 470
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	2 457 914	1 628 711	829 203
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	3 949 454	2 162 178	1 787 276
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	1 396 376	873 780	522 596

Compte de résultat

Présenté en Euros

	du 01/01/2020 au 30/09/2020 (09 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue	%		
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises				34 000	- 34 000	-100
Production vendue biens						
Production vendue services	397 940		397 940	542 496	- 144 556	-26,65
Chiffres d'affaires Nets	397 940		397 940	576 496	- 178 556	-30,97
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			10 679	302	10 377	N/S
Autres produits			1	1		0,00
Total des produits d'exploitation (I)			408 620	576 800	- 168 180	-29,16
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				34 000	- 34 000	-100
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			1 159 455	678 150	481 305	70,97
Impôts, taxes et versements assimilés			4 861	1 866	2 995	160,50
Salaires et traitements			378 120	79 847	298 273	373,56
Charges sociales			77 205	32 876	44 329	134,84
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 845	884	2 961	334,95
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			15 878	0	15 878	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			1 639 362	827 624	811 738	98,08
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-1 230 742	-250 824	- 979 918	390,68
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations			3 567	99 741	- 96 174	-96,42
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			3 567	99 741	- 96 174	-96,42
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			37 493	124 942	- 87 449	-69,99
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			37 493	124 942	- 87 449	-69,99
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-33 926	-25 201	- 8 725	34,62
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-1 264 668	-276 025	- 988 643	358,17

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	du 01/01/2020 au 30/09/2020 (09 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		83 000	- 83 000	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)		83 000	- 83 000	-100
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12		12	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	12		12	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-12	83 000	- 83 012	100,01
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	412 187	759 541	- 347 354	-45,73
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	1 676 867	952 566	724 301	76,04
RESULTAT NET	-1 264 680	-193 025	-1 071 655	555,19
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Préambule

L'exercice social clos le 30/09/2020 a une durée de 09 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 396 376 E.

Le résultat net comptable est une perte de 1 264 680 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 25/03/2021 par les dirigeants.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par le règlement de l'ANC n°2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite. Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles connues jusqu'alors.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Autres informations

La société 369° a obtenu, jusqu'à l'approbation du prochain exercice, le soutien financier de sa société mère.

Postérieurement au 30 septembre 2020, date de clôture du dernier exercice, la crise sanitaire du Covid-19 se poursuit et impacte directement la société. Le contexte épidémique étant évolutif et incertain, il est difficile d'en mesurer les éventuels impacts futurs, directs ou indirects, pour la société. Ils ne sont toutefois pas de nature à remettre en cause la continuité de l'exploitation.

Depuis le mois de mars 2020, la crise du Covid-19 impacte directement la société. Les mesures gouvernementales ont contraint à l'arrêt de l'exploitation des établissements hôteliers dont la société assure les services de support durant une grande partie de l'exercice. La société a eu recours au chômage partiel.

369°
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 125 Rue Gilles Martinet,
34070 MONTPELLIER
832.732.887 RCS MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 22 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un
Le vingt-deux septembre,

La société BOHO Group S.A., Société anonyme au capital de 31 580 euros, ayant son siège social 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 LUXEMBOURG, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 215.355, représentée par un Administrateur de Catégorie A, Monsieur Patrice CAVALIER et par un Administrateur de Catégorie B, Madame Marie-Aleth HENDESSI,

Associée unique de la société 369°,

Monsieur Julien SORMONTE, Président non associé de la Société, est absent et excusé.

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Julien SORMONTE, Président non associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, dans les délais légaux.

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2020 et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été remis à l'associée unique.

II - A pris les décisions suivantes :

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2020 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associée unique approuve les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 12 euros et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.



DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'élevant à -1 264 680 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-1 264 680 euros
Report à nouveau antérieur :	-1 388 398 euros
Au compte "report à nouveau"	-1 264 680 euros
S'élevant ainsi à -2 653 078 euros	

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce approuve chacune des conventions qui y sont relatées.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

BOHO Group S.A.
Représentée par Patrice CAVALIER et
Madame Marie-Aleth HENDESSI

Two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is more stylized and compact, while the signature on the right is more elongated and fluid.

369°
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 125 Rue Gilles Martinet,
34070 MONTPELLIER
832.732.887 RCS MONTPELLIER

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 22 SEPTEMBRE 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

DEUXIEME DÉCISION

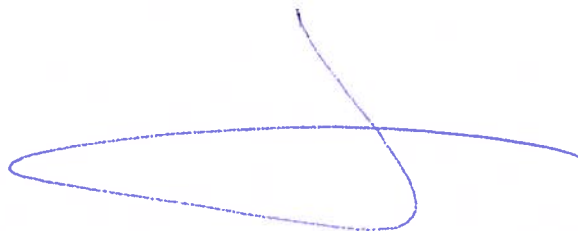
L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'élevant à -1 264 680 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-1 264 680 euros
Report à nouveau antérieur :	-1 388 398 euros
Au compte "report à nouveau"	-1 264 680 euros
S'élevant ainsi à -2 653 078 euros	

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président

Julien SORMONTE



369°

Société par actions simplifiée

125, rue Gilles Martinet

34070 Montpellier

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 9 mois clos le 30 septembre 2020

369°

Société par actions simplifiée

125, rue Gilles Martinet

34070 Montpellier

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 9 mois clos le 30 septembre 2020

A l'associé unique de la société 369°

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 369° relatifs à l'exercice de 9 mois clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L.123-16-1 du code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui

- d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
 - il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Castelnau-Le-Lez, le 22 septembre 2021

Le commissaire aux comptes

Revi Conseil



Christophe PERRAU

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/01/2020 au 30/09/2020 (09 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	36 353	1 867	34 487		34 487
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	10 353	3 517	6 836	2 494	4 342
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières				1 990	- 1 990
TOTAL (I)	46 706	5 384	41 322	4 484	36 838
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes				45 000	- 45 000
Clients et comptes rattachés	730 104		730 104	297 218	432 886
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	2 184		2 184		2 184
. Personnel	21 487		21 487		21 487
. Organismes sociaux				10	- 10
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	154 985		154 985	41 245	113 740
. Autres	445 459		445 459	444 665	794
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	75		75	37 506	- 37 431
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	760		760	3 652	- 2 892
TOTAL (II)	1 355 054		1 355 054	869 296	485 758
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 401 761	5 384	1 396 376	873 780	522 596

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	du 01/01/2020 au 30/09/2020 (09 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	100 000	100 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-1 388 398	-1 195 373	- 193 025
Résultat de l'exercice	-1 264 680	-193 025	-1 071 655
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-2 553 077	-1 288 398	-1 264 679
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	313 715	312 771	944
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	837 494	37 011	800 483
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	98 882	47 798	51 084
. Organismes sociaux	123 518	45 752	77 766
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	107 901	85 573	22 328
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	10 031	4 561	5 470
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	2 457 914	1 628 711	829 203
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	3 949 454	2 162 178	1 787 276
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	1 396 376	873 780	522 596

Compte de résultat

Présenté en Euros

	du 01/01/2020 au 30/09/2020 (09 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises				34 000	- 34 000	-100
Production vendue biens						
Production vendue services	397 940		397 940	542 496	- 144 556	-26,65
Chiffres d'affaires Nets	397 940		397 940	576 496	- 178 556	-30,97
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			10 679	302	10 377	N/S
Autres produits			1	1		0,00
Total des produits d'exploitation (I)			408 620	576 800	- 168 180	-29,16
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				34 000	- 34 000	-100
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			1 159 455	678 150	481 305	70,97
Impôts, taxes et versements assimilés			4 861	1 866	2 995	160,50
Salaires et traitements			378 120	79 847	298 273	373,56
Charges sociales			77 205	32 876	44 329	134,84
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 845	884	2 961	334,95
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			15 878	0	15 878	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			1 639 362	827 624	811 738	98,08
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-1 230 742	-250 824	- 979 918	390,68
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations			3 567	99 741	- 96 174	-96,42
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			3 567	99 741	- 96 174	-96,42
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			37 493	124 942	- 87 449	-69,99
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			37 493	124 942	- 87 449	-69,99
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-33 926	-25 201	- 8 725	34,62
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-1 264 668	-276 025	- 988 643	358,17

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	du 01/01/2020 au 30/09/2020 (09 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		83 000	- 83 000	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)		83 000	- 83 000	-100
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12		12	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	12		12	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-12	83 000	- 83 012	100,01
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	412 187	759 541	- 347 354	-45,73
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	1 676 867	952 566	724 301	76,04
RESULTAT NET	-1 264 680	-193 025	-1 071 655	555,19
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Préambule

L'exercice social clos le 30/09/2020 a une durée de 09 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 396 376 E.

Le résultat net comptable est une perte de 1 264 680 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 25/03/2021 par les dirigeants.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par le règlement de l'ANC n°2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite. Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles connues jusqu'alors.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Autres informations

La société 369° a obtenu, jusqu'à l'approbation du prochain exercice, le soutien financier de sa société mère.

Postérieurement au 30 septembre 2020, date de clôture du dernier exercice, la crise sanitaire du Covid-19 se poursuit et impacte directement la société. Le contexte épidémique étant évolutif et incertain, il est difficile d'en mesurer les éventuels impacts futurs, directs ou indirects, pour la société. Ils ne sont toutefois pas de nature à remettre en cause la continuité de l'exploitation.

Depuis le mois de mars 2020, la crise du Covid-19 impacte directement la société. Les mesures gouvernementales ont contraint à l'arrêt de l'exploitation des établissements hôteliers dont la société assure les services de support durant une grande partie de l'exercice. La société a eu recours au chômage partiel.